

DÉLIBÉRATION N°2020-21_138 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 8 juillet 2021

4- Affaires financières

Point 4.6 – CLA : programme d'exonération des frais de formation linguistique et universitaire à destination des étudiants migrants

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 19 Membres représentés : 8 Total : 27	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
---	--

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;

VU la délibération du conseil d'administration du 11 juillet 2017 relative au programme d'exonération des frais de formation linguistique et universitaire à destination des étudiants migrants.

Dans le cadre de la reconduction du programme dédié à la formation linguistique des publics migrants existant à l'Université de Franche-Comté depuis 2017, les équipes du CLA ont travaillé à l'élaboration d'une stratégie d'amélioration du dispositif. Il s'agit ici d'accroître la qualité du service proposé au regard des besoins exprimés et non exprimés des candidats et de leurs profils dans l'objectif d'améliorer le taux d'adhésion à un projet de poursuite d'études et/ou d'insertion vers le marché de l'emploi. Les conditions tarifaires de gratuité d'accès à ce programme restent inchangées.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration de l'université approuvent le programme d'exonération des frais de formation linguistique et universitaire à destination des publics migrants annexé.

Besançon, le 12 juillet 2021.

Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services


Rabia DEGACHI



Annexes / pièces jointes :

Annexe n° 4.6 « Cahier des charges du programme d'exonération des frais de formation linguistique et universitaire à destination des étudiants migrants »

ANNEXE

CAHIER DES CHARGES

PROGRAMME D'EXONERATION DE FRAIS DE FORMATION LINGUISTIQUE ET UNIVERSITAIRE DESTINE AUX ETUDIANTS MIGRANTS (2019-2020)

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Associer, pour la quatrième année consécutive, l'université de Franche-Comté à l'élan de solidarité et à la mobilisation du milieu universitaire français dans le contexte de l'arrivée en France d'étudiants migrants.
- Accueillir et aider les étudiants résidant sur le territoire franc-comtois, sous statut réfugié, demandeur d'asile ou sous le régime de la protection subsidiaire, à accéder selon les cas :
 - o A une inscription aux cours de FLE du Centre de Linguistique Appliquée en 2019-2020 en vue d'acquérir un niveau de connaissance de langue française leur permettant de poursuivre, en 2020-2021, un parcours de formation dans un établissement franc-comtois d'enseignement supérieur
 - o A une inscription à l'université de Franche-Comté en 2019-2020

TYPE D'EXONÉRATION

Gratuité de la formation à l'université de Franche-Comté

Deux possibilités selon les cas :

- Exonération, par l'université de Franche-Comté, des frais de formation en FLE au Centre de Linguistique Appliquée pour l'année universitaire 2019-2020
La durée de l'exonération est variable, pouvant aller d'un semestre à deux semestres (un semestre de cours intensif, un semestre de cours de FLE Fondamental, soit environ 600h de formation)
- Exonération du montant de l'inscription en UFR ou IUT à l'université de Franche-Comté.

NB : Aucun versement ne sera effectué directement aux étudiants

DOMAINES D'ÉTUDES CONCERNÉS

- Le français langue étrangère au Centre de Linguistique Appliquée (CLA)
- Toutes les disciplines et spécialités enseignées à l'université de Franche-Comté

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir un profil étudiant : capacité et détermination à poursuivre des études supérieures
- Être domicilié(e) en Franche-Comté
- Pouvoir justifier d'une situation migratoire relevant du statut de réfugié, demandeur d'asile, bénéficiaire de la protection subsidiaire
- Être titulaire, au moment du dépôt de dossier, d'un diplôme de fin d'études secondaires (type baccalauréat) permettant l'accès à l'enseignement supérieur
- Posséder, à minima, le niveau A2 acquis attesté en langue française
- Ne pas bénéficier d'autres aides financières au titre de la formation linguistique et universitaire

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Solidité du projet de poursuite d'études supérieures et adéquation avec le projet professionnel
- D'autres critères pourront être définis par le comité de sélection le cas échéant

SÉLECTION DES BOURSIERS

La sélection des dossiers est effectuée par un comité composé de représentants d'organismes locaux fortement impliqués dans la problématique de l'intégration des personnes migrantes

- Direction des relations internationales et de la francophonie (DRIF) de l'Université de Franche-Comté
- Centre de Linguistique Appliquée de l'université de Franche-Comté (CLA)
- Service de la formation et de la réglementation des études (SFRE) de l'université de Franche-Comté
- Préfecture de la région de Bourgogne-Franche-Comté (Office français de l'immigration et de l'intégration / OFII)
- Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales de Franche-Comté (CROUS)

La décision finale appartient à l'université de Franche-Comté.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Lancement de l'appel à candidature : 1^{er} juin 2019

Date limite de candidature sur Mobility Online : 23 juin 2019

Test au CLA : 1^{er} juillet 2019

Commission de sélection : 5 juillet 2019 (à confirmer)

Diffusion de la liste des lauréats : mi-juillet 2019